

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Nombre de membres présents à la séance

09

Nombre de membres représentés

03

Nombre de membres non représentés

01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTEES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°3

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 24 janvier au 3 avril 2025.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 janvier au 3 avril 2025

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
3952	Bourse au permis	400	permis de conduire	
8675	Bourse au permis	400	permis de conduire	
8663	Bourse au permis	100	permis de conduire	
8665	Bourse au permis	100	permis de conduire	
8664	Bourse au permis	100	permis de conduire	
7061	Bourse au permis	100	permis de conduire	
5140	Bourse au permis	400	permis de conduire	
7826	aide financière	300	charges courantes	oui
8531	aide financière	200	charges courantes	
8531	tickets service	70	aide alimentaire	
8135	aide financière	140	assurance	
8135	tickets service	70	aide alimentaire	
6817	aide financière	180	charges courantes	oui
5632	tickets service	70	aide alimentaire	
3564	tickets service	126	aide alimentaire	

8260	tickets service	70	aide alimentaire	
7530	aide financière	600	charges locatives	oui
8099	aide financière	200	loyer	
8031	aide financière	600	charges locatives	
8387	aide financière	600	portage des repas	oui
3540	aide financière	302,07	facture d'énergie	
8 632	aide financière	300	dette loyer	
8 689	tickets service	84	aide alimentaire	
7 567	aide financière	100	facture d'énergie	oui
8 214	aide financière	200	facture d'énergie	
7 852	aide financière	400	facture d'énergie	oui
3 415	aide financière	381,52	charges locatives	
6 907	aide financière	400	loyer	
8 691	aide financière	410,6	facture de crèche	
5811	aide financière	135,52	loyer	
5201	aide financière	600	loyer	oui

Total : 8139.71 €

Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

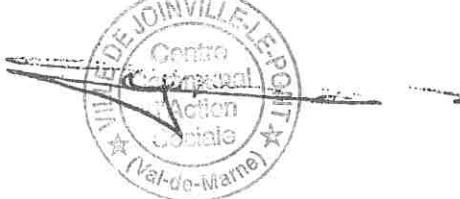
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions prises par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique
le 15 AVR. 2025
télétransmis au contrôle de légalité le : 15 AVR. 2025

Fait à Joinville-le-Pont le